

## FICHE MISSION DE SERVICE CIVIQUE SPORT 4

### 1. Titre de la mission

Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap

### 2. Objectif d'intérêt général

Rendre accessible la pratique sportive aux personnes en situation de handicap.

### 3. Mission

Le volontaire a pour mission de favoriser l'accès à la pratique sportive pour ce type de public, et faciliter leur intégration dans le club.

### 4. Le volontaire peut être amené à

- Accompagner la personne en situation de handicap, favoriser l'accessibilité : aide à la préparation du matériel, l'installation des dispositifs et l'aménagement des espaces de pratique ; aide à la préparation du pratiquant ; contribuer au déplacement des personnes en situation de handicap vers le lieu de pratique ; répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap pendant la pratique (permettant à l'animateur, l'éducateur, l'entraîneur de se concentrer sur sa mission) ; participer au suivi de la pratique avec les partenaires (établissements d'accueil, spécialisé, équipe médicale, etc.) ; contribuer à la prévention des situations à risque.
- Contribuer à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie du club : permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux activités du club ; favoriser les échanges et liens avec les autres pratiquants et membres du club ; participer aux actions organisées par le club, prioritairement à destination de personnes en situation de handicap.
- Contribuer à la visibilité et la lisibilité des actions menées par le club en faveur de l'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap : participer à la communication interne (en direction des adhérents du club), et externe (aider à la promotion des actions par les réseaux sociaux et médias locaux, informer les partenaires et partenaires potentiels, participer à la mise en relation avec les acteurs locaux).